



Accord « flexibilité – compétitivité » : tout bénéf pour le MEDEF Pour le retrait de la loi qui facilite la flexibilité et les licenciements !

Chaque jour, de nouveaux plans de licenciements et de suppressions d'emplois sont annoncés, 1000 chômeurs de plus par jour. La lutte contre le chômage appelle à une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi.

Pourtant le MEDEF veut encore plus de facilités pour licencier en s'attaquant au Code du Travail grâce à l'accord national interprofessionnel signé le 11 janvier 2013. Un tel accord signé par trois organisations syndicales (CFDT, CGC, CFTC) est un véritable coup de poignard dans le dos des salarié(e)s.

Cet accord de recul social, que la CGT et FO ont refusé de signer et qui est également dénoncé par la FSU et SOLIDAIRES, organise **une plus grande flexibilité pour les salariés et une remise en cause de leurs droits individuels et collectifs au bénéfice des employeurs.**

A la demande du Medef, le parlement et le Sénat statuent sur une loi qui va encore faire régresser les droits des salariés. Non à une loi de recul social.

Mobilité ou viré

Les salariés pourront être licenciés en cas de refus de mobilité imposée par l'employeur.

Faciliter les licenciements

Le patronat pourra décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise : il pourra licencier plus facilement et plus rapidement.

Les patrons à l'abri des juges !

Les possibilités de recours juridiques des salariés sont limitées dans le montant et dans la durée. Pour la contestation des licenciements au Conseil des Prud'hommes, la durée de recours juridique est réduite de 5 ans à 24 ou 36 mois. C'est une mesure injuste qui favorise l'impunité patronale.

Généralisation du chantage à l'emploi !

Les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif de baisse de salaires ou d'augmentation du temps de travail seront licenciés pour motif économique individuel. Le motif du licenciement sera inattaquable.

Face au refus du gouvernement de prendre en compte les revendications portées le 5 mars par nos organisations syndicales, CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES, appellent à une nouvelle mobilisation nationale. Nous exigeons de nouvelles réponses pour l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions. **Le « nouveau modèle économique et social » que cet accord veut imposer, c'est la destruction des garanties collectives, c'est le règne du « gré à gré », comme si le salarié était à égalité face à son patron.**

Contre l'accord de la honte et contre sa transposition dans la loi

Toutes et tous dans l'action le mardi 9 avril 2013 !

Pour empêcher un recul du droit des salariés.

Toutes et tous en grève et en manifestation...

**Départ de la manifestation à 10 h 30
place des Carmes à Aurillac**

(la manifestation se rendra à la Préfecture où une délégation demande à être reçue)